

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 322

Rubrik: Point de repère

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais de tels moyens sont insuffisants, car ils n'ont qu'une action indirecte sur le cours de l'économie. Dans une société industrielle moderne, les phénomènes de restructuration, avec toutes leurs incidences au niveau de l'entreprise, du travailleur et des régions concernées sont inévitables. Ils sont même une condition du progrès économique. Ils s'opèrent actuellement de façon anarchique au profit du patronat et généralement au détriment des travailleurs et des pouvoirs publics. Il n'est pas erroné de parler, comme nous l'avons souvent fait dans ces colonnes, dans ces cas de privatisation des profits et de socialisation des charges et des pertes.

Aussi ces phénomènes de restructuration doivent-ils être, autant que possible, prévus et maîtrisés. Dans ce sens, deux moyens d'action peuvent être envisagés à plus long terme :

POINT DE REPÈRE

Dialectique patronale

Le diagnostic posé sur le capitalisme régional dans notre pays à travers l'exemple jurassien révèle à l'évidence les faiblesses de notre système économique tout entier. On vient de voir quels seraient à notre avis les premiers remèdes envisageables à moyen terme. Force est de se rendre compte que le patronat helvétique est en passe d'imposer, avec le concours d'une droite parlementaire docile, des « solutions » qui, on s'en doute, vont dans un sens bien différent... Le raisonnement patronal, répété ces derniers temps en mille occasions diverses, conférences de presse, interviews ou autres bilans d'entreprises, tient en un certain nombre de propositions que le récent « rapport d'activité pour l'année 1974 » de l'Union centrale des associations patronales, résume à la manière d'un modèle caricatural.

A démontrer donc : les revendications, salariales notamment, des travailleurs sont non seulement à l'origine de la crise actuelle, mais surtout se révè-

— la mise sur pied d'une planification incitatrice. Elaborée en s'inspirant des recherches menées par exemple dans cette direction en France, c'est-à-dire fixant les grandes orientations par branche et région, cette planification serait incitatrice — et non indicative — en ce sens qu'elle comprendrait les moyens qui permettent aux pouvoirs publics d'orienter et de stimuler l'économie (politique du crédit, du sol, des transports, du logement, péréquation des coûts sociaux et des bénéfices sociaux au moyen d'impôts de transfert, etc.); — l'institution d'un conseil économique et social, doté de véritables pouvoirs et responsable en premier lieu de l'élaboration de cette planification, qui pourrait être décentralisée.

Centre-Jura, événement régional ? Peut-être pour ceux qui le vivent. Mais bien plus, c'est la dimension régionale de l'évolution du capitalisme suisse.

lent être les principaux obstacles à une « stabilisation » nouvelle ; les travailleurs doivent donc supporter en priorité les « frais » de la crise.

On commence par une déclaration de principe : « L'objectif principal de la politique patronale doit être le maintien de la capacité de concurrence de l'économie à l'intérieur du pays comme à l'étranger. Car c'est seulement avec une économie concurrentielle qu'il sera possible d'assurer un niveau de l'emploi convenable et équitable. La capacité de concurrence implique de meilleurs produits ou des prix plus avantageux. »

Cet « objectif principal » se révèle difficile à atteindre, pas besoin de chercher bien loin les coupables ! « L'obligation pour l'entrepreneur de payer des salaires plus élevés, de prendre en compte des charges sociales supplémentaires, de verser des dédommagements particuliers à des chômeurs partiels ou complets, de maintenir en activité certaines catégories de travailleurs indépendamment de leurs prestations, tout cela augmente les coûts, compromet dont la capacité de concurrence et, par voie de conséquence, l'emploi. »

Le remède est donc là à portée de main ! C'est le

démantèlement de l'Etat social prôné par la droite au Parlement (offensive contre l'AVS, l'assurance-maladie, la compensation du renchérissement), cette fois vu dans la pratique quotidienne de l'entreprise : « Pour la sécurité de l'emploi, le patronat devra multiplier encore les efforts tendant à réduire les coûts, même si cela devait se faire au prix d'une certaine dureté. L'allègement des conséquences sociales dues à des ruptures d'activité ne doit pas vider les entreprises de leur substance économique, ce qui compromettrait leur existence et les possibilités futures d'emploi qui lui sont indissolublement liées. »

Et pour la bonne bouche on démontre au paragraphe suivant que c'est au nom de la sécurité de l'emploi que le pouvoir d'achat du travailleur doit être limité : « A cet égard, il n'existe aucune contradiction entre le postulat de la sécurité de l'emploi et celui de la lutte contre le renchérissement. C'est notamment avec un taux d'inflation moins élevé par rapport à ceux de l'étranger que l'on pourra éloigner les dangers qui pèsent sur la capacité concurrentielle de l'économie suisse à l'intérieur du pays. Si l'on relançait la spirale salaires - prix en Suisse par un accroissement massif de la circulation monétaire ou par d'autres mesures relevant de la politique de l'emploi, il en résulterait une nouvelle détérioration de la capacité concurrentielle de l'économie suisse, ce qui, en définitive, ne pourrait qu'exercer des effets négatifs sur l'emploi. Politique de l'emploi et lutte contre le renchérissement ne sont donc pas les deux membres d'une alternative, mais bien des buts qu'il s'agit de poursuivre simultanément. »

Lors d'un discours ultérieur devant l'assemblée des délégués de l'Union centrale des associations patronales, le 28 mai dernier, le président de ladite Union, Fritz Halm, franchissait un pas de plus et engageait la Confédération à cautionner en quelque sorte cette brillante dialectique : pour éviter une profonde disparité entre l'évolution des salaires de l'économie privée et celle du secteur public, ce dernier doit se mettre au pas de celle-là ! Et le tour est joué.